

- Monsieur le président du MEDEF,
- Monsieur le président de la CPME
- Monsieur le Président de l'U2P
- Monsieur le Secrétaire général de la CFDT
- Monsieur le Secrétaire général de la CGT
- Monsieur le Président de la CFE CGC
- Monsieur le Président de la CFTC

Paris, le 21 février 2020

Réf.: YV/SD

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général,

Vous le savez, l'une des raisons de l'opposition de la Confédération générale du travail Force Ouvrière au projet de système universel de retraite par points tient au fait qu'il conduit à l'étatisation de la protection sociale en plaçant, en dernier ressort, l'ensemble du système de retraite et de ses régimes sous la tutelle de l'Etat.

Or, notre confédération est fondamentalement attachée à la liberté de négociation collective et à la liberté contractuelle, à leur rôle indispensable – tant sur le plan démocratique qu'économique et social – concernant la rémunération du travail et, à ce titre, la part de salaire consacrée à la protection sociale, dont les retraites.

Nous estimons que concentrer entre les seules mains de l'Etat la conduite de l'économie et de la protection sociale constituerait une erreur.

Les échanges que nous avons eus ces derniers temps ont amené à soulever cette question de la part des uns des autres.

Nos organisations respectives sont en effet historiquement parties prenantes du paritarisme, cela est vrai particulièrement en matière de retraites dans le cadre des retraites complémentaires (Agirc-Arrco), comme pour l'Assurance chômage et la Formation professionnelle. Le projet du gouvernement conduit à faire disparaître cette dimension puisqu'il absorbe les régimes complémentaires existants, au demeurant tant leur mode de gestion que leurs réserves.

Le format de la Conférence de l'équilibre et du financement, elle-même sous tutelle des pouvoirs publics, en y incluant la Cour des comptes, illustre cette dérive.

Aussi, il nous semble opportun de pouvoir échanger librement et donc hors de cette tutelle à ce sujet.

Nous vous proposons en conséquence de pouvoir nous rencontrer au plus vite à cette fin.

Bien cordialement.

Secretaire généra

SIRET: 784 578 247 00040- Code APE 9420 Z